

**MONDO TV France**

52-54 rue Gérard  
75013 PARIS

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Le 14 juin 2024



Passionnement  
engagé.

Tel: +33 (0)1 58 36 04 30  
www.bdo.fr

43-47 Avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS  
FRANCE



## MONDO TV France

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'associé unique de la société MONDO TV France

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONDO TV France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

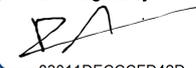
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

**MONDO TV FRANCE**  
*Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2023*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2024

DocuSigned by:  
  
83011DECCCFD42D...

**BDO Paris**  
Représenté par Anne-Catherine FARLAY  
*Commissaire aux comptes*

## MONDO TV FRANCE

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	30 390 227	29 017 979	1 372 248	18,06	1 559 327	21,95
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 394 210	22 335	1 371 876	18,05	3 258 026	45,85
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	270 100	233 521	36 579	0,48	53 935	0,76
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 975		9 975	0,13	10 245	0,14
<b>TOTAL (I)</b>	<b>32 064 513</b>	<b>29 273 835</b>	<b>2 790 678</b>	<b>36,72</b>	<b>4 881 533</b>	<b>68,70</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	2 578 454		2 578 454	33,93	485 598	6,83
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 831		1 831	0,02	3 570	0,05
. Personnel						
. Organismes sociaux	398		398	0,01	630	0,01
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	45 434		45 434	0,60	29 975	0,42
. Autres	755 903		755 903	9,95	1 050 156	14,78
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 420 597		1 420 597	18,69	627 824	8,84
Charges constatées d'avance	6 470		6 470	0,09	25 805	0,36
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 809 087</b>		<b>4 809 087</b>	<b>63,28</b>	<b>2 223 557</b>	<b>31,30</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>36 873 600</b>	<b>29 273 835</b>	<b>7 599 765</b>	<b>100,00</b>	<b>7 105 090</b>	<b>100,00</b>

## MONDO TV FRANCE

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 3 760 298 )	<b>3 760 298</b>	49,48	<b>2 029 729</b>	28,57
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 187 636	28,79	1 570 271	22,10
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	110 000	1,45	110 000	1,55
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-2 266 241	-29,81	-1 998 523	-28,12
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 496 374</b>	-19,68	<b>-267 718</b>	-3,76
Subventions d'investissement	388 038	5,11	657 192	9,25
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 683 357</b>	35,31	<b>2 100 951</b>	29,57
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires			764	0,01
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 362 851	17,93	1 394 815	19,63
. Découverts, concours bancaires	1 873 831	24,66	552 694	7,78
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	329 756	4,34	530 769	7,47
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	913 957	12,03	1 298 540	18,28
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	48 129	0,63	33 782	0,48
. Organismes sociaux	36 513	0,48	44 293	0,62
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 066	0,05	8 309	0,12
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	86 554	1,14	5 099	0,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 072	0,03	1 681	0,02
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	258 679	3,40	1 133 391	15,95
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>4 916 407</b>	64,69	<b>5 004 139</b>	70,43
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>7 599 765</b>	100,00	<b>7 105 090</b>	100,00

## MONDO TV FRANCE

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	1 285 107	253 117	1 538 224	100,00	831 475	100,00	706 749	85,00	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>1 285 107</b>	<b>253 117</b>	<b>1 538 224</b>	<b>100,00</b>	<b>831 475</b>	<b>100,00</b>	<b>706 749</b>	<b>85,00</b>	
Production stockée									
Production immobilisée			761 501	49,51	1 783 730	214,53	-1 022 229	-57,30	
Subventions d'exploitation			20 000	1,30	36 000	4,33	-16 000	-44,43	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					511 660	61,54	-511 660	-100,00	
Autres produits			646 427	42,02	114 084	13,72	532 343	466,62	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 966 152</b>	<b>192,83</b>	<b>3 276 949</b>	<b>394,11</b>	<b>-310 797</b>	<b>-9,47</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 265 810	82,29	1 908 732	229,56	-642 922	-33,67	
Impôts, taxes et versements assimilés			9 026	0,59	14 404	1,73	-5 378	-37,33	
Salaires et traitements			542 583	35,27	416 341	50,07	126 242	30,32	
Charges sociales			176 449	11,47	172 068	20,69	4 381	2,55	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 911 720	124,28	607 366	73,05	1 304 354	214,76	
Dotations aux provisions sur immobilisations			322 335	20,96	300 000	36,08	22 335	7,45	
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			29 423	1,91	97 205	11,69	-67 782	-69,72	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 257 346</b>	<b>276,77</b>	<b>3 516 115</b>	<b>422,88</b>	<b>741 231</b>	<b>21,08</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-1 291 194</b>	<b>-83,93</b>	<b>-239 166</b>	<b>-28,75</b>	<b>-1 052 028</b>	<b>-439,86</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			86 756	5,64			86 756	N/S	
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>86 756</b>	<b>5,64</b>			<b>86 756</b>	<b>N/S</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés			105 285	6,84	70 191	8,44	35 094	50,00	
Différences négatives de change			177 386	11,53			177 386	N/S	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>282 671</b>	<b>18,38</b>	<b>70 191</b>	<b>8,44</b>	<b>212 480</b>	<b>302,72</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-195 915</b>	<b>-12,73</b>	<b>-70 191</b>	<b>-8,43</b>	<b>-125 724</b>	<b>-179,11</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-1 487 110</b>	<b>-96,67</b>	<b>-309 357</b>	<b>-37,20</b>	<b>-1 177 753</b>	<b>-380,70</b>	

MONDO TV FRANCE

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	0,00	41 889	5,04	-41 887	-99,99
Produits exceptionnels sur opérations en capital	355 854	23,13	345 886	41,60	9 968	2,88
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>355 856</b>	23,13	<b>387 775</b>	46,64	<b>-31 919</b>	-8,22
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 369	0,67	249	0,03	10 120	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	215	0,01			215	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	349 154	22,70	345 886	41,60	3 268	0,94
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>359 738</b>	23,39	<b>346 136</b>	41,63	<b>13 602</b>	3,93
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-3 882</b>	-0,24	<b>41 639</b>	5,01	<b>-45 521</b>	-109,31
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	5 382	0,35			5 382	N/S
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>3 408 764</b>	221,60	<b>3 664 724</b>	440,75	<b>-255 960</b>	-6,97
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>4 905 138</b>	318,88	<b>3 932 442</b>	472,95	<b>972 696</b>	24,74
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-1 496 374</b>	-97,27	<b>-267 718</b>	-32,19	<b>-1 228 656</b>	-458,93
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

**SA MONDO TV FRANCE****« Production Audiovisuelle de films d'animation »**

Société anonyme au capital de 3 760 298 €

RCS PARIS : 489 553 743

Siège social : 52, rue Gérard 75013 PARIS

---

**Comptes annuels : ANNEXE****Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

La société SA MONDO TV France se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2023 :

Total du bilan	<b>7 599 765 €</b>
Chiffre d'affaires	<b>1 538 224 €</b>
Déficit	<b>1 496 374 €</b>

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la société SA MONDO TV FRANCE pour l'exercice ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, soit 12 mois d'exploitation.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables
  - 1.1. Immobilisations corporelles
  - 1.2. Immobilisations incorporelles
    - 1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées
    - 1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours
    - 1.2.3. Les frais préliminaires
    - 1.2.4. Méthode d'amortissement
    - 1.2.5. Dépréciations
  - 1.3. Les autres immobilisations incorporelles
    - 1.3.1. Les logiciels
  - 1.4. Immobilisations financières
  - 1.5. Créances clients et autres créances
  - 1.6. Capital
  - 1.7. Subventions d'investissement
  - 1.8. Co-producteurs
  - 1.9. Produits constatés d'avance
  - 1.10. Crédit d'impôt

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat
  - 2.1. Immobilisations et amortissements
  - 2.2. Dépréciations
  - 2.3. État des créances
  - 2.4. Éléments relevant des entreprises liées
  - 2.5. Produits à recevoir et charges constatées d'avance
  - 2.6. Charges à payer
  - 2.7. Capitaux propres
  - 2.8. État des échéances des dettes
  - 2.9. Ventilation du chiffre d'affaires
  - 2.10. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice
3. Informations complémentaires
  - 3.1. Situation fiscale latente
  - 3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
  - 3.3. Effectif
  - 3.4. Engagements de complément de retraite
  - 3.5. Honoraire du commissaire aux comptes
  - 3.6. Engagements hors bilan reçus
  - 3.7. Engagements hors bilan consentis
  - 3.8. Consolidation
  - 3.9. Événement post-clôture
  - 3.10. Événement significatif de l'exercice

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et du plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 1.1. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Matériel professionnel : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Agencements-installations : 8 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans

## 1.2. Immobilisations incorporelles

### 1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées

Les séries audiovisuelles d'animations terminées sont valorisées à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des apports et des charges directement affectables, y compris les droits d'auteurs. Les frais financiers sont inclus dans le coût du film. La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports des co-producteurs.

### 1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours

Pour les séries audiovisuelles d'animation en cours le même principe de valorisation est adopté. Les parts de co-production et les aides figurent au passif du bilan, soit en produits constatés d'avance ou en dettes sur immobilisations.

### 1.2.3. Les frais préliminaires

Les frais préliminaires sur des productions en cours de développement sont immobilisés que si à la clôture de l'exercice ils ont des probabilités d'aboutir.

### 1.2.4. Méthode d'amortissement

L'application des règlements CRC n°2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs implique que le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Cet amortissement économique doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement sur subventions CNC pour lesquelles un agrément définitif a été obtenu. (Amortissement prioritaire sur les subventions)

La société a décidé d'appliquer le dispositif doctrinal de 1952 à savoir, les producteurs d'œuvres audiovisuelles et les distributeurs de films cinématographiques peuvent calculer l'amortissement de leurs films ou de leurs droits selon des modalités particulières.

Chaque film ou droit peut tout d'abord être amorti, à la clôture de l'exercice, à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de ce même exercice.

L'amortissement d'une œuvre non complètement amortie, peut être complété à due concurrence par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres films dans la limite de la date Dernier Tour Manivelle.

L'amortissement d'une œuvre peut être amorti linéairement à compter de la date du visa ou du PAD sur 3 ans.

### **1.2.5. Dépréciations**

Chacune des œuvres du catalogue est dépréciée si sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

La société détermine la valeur d'usage de ses œuvres en fonction entre autre de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus. Les flux nets de trésorerie attendus proviennent des prévisions de recettes établies par les distributeurs à la demande de la Direction. La réalisation des prévisions de recettes peut présenter un caractère incertain. S'il s'avère que la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'œuvre, une dépréciation est constatée

## **1.3. Les autres immobilisations incorporelles**

### **1.3.1. Les logiciels**

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et amortis sur un an.

## **1.4. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie pour des loyers, des cautions remises aux fournisseurs.

## **1.5. Créances clients et autres créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement devient aléatoire.

## **1.6. Capital**

Le capital correspond aux apports fait par l'actionnaire unique lors de la constitution de la société et lors des augmentations de capital intervenues. Mondo TV France est la filiale de la société de droit italien Mondo TV S.P.A. Les primes d'émissions résultent de la conversion des obligations effectuées au cours de l'exercice.

## **1.7. Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement concernent les subventions du CNC, des collectivités publiques et du programme européen MEDIA pour la production des œuvres. Dans l'hypothèse où la subvention d'investissement serait conditionnée à des critères spécifiques, par mesure de prudence, nous ne constatons que les sommes encaissées.

Ces subventions sont rapportées au résultat en produits exceptionnels de l'exercice au

cours duquel les œuvres ont obtenu leur PAD ou leur visa d'exploitation. Elles sont neutralisées par une dotation aux amortissements du même montant en charges exceptionnelles.

### **1.8. Co-producteurs**

Les apports coproducteurs sont comptabilisés au passif du bilan lorsque l'œuvre est en cours de production.

### **1.9. Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance concernent des financements engagés pour des films en cours et dont la contrepartie est constatée pour partie en facture à établir.

### **1.10. Crédit d'impôt**

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production.

Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographie, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé année par année et constaté comptablement au crédit du compte "695 - impôt sur les sociétés" par la contrepartie du compte "444 – Créance d'impôt sur les sociétés" à l'actif du bilan que le film soit en cours ou terminé.

## 2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

### 2.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2023	Fusion	Acquisitions / Virement de poste à poste	Cessions / virement de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/2023
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>31 138 775</b>	<b>551 080</b>	<b>2 719 899</b>	<b>2 625 317</b>	<b>31 784 437</b>
Films	27 750 763		1 851 555		29 602 318
Films en cours	3 258 026		761 501	2 625 317	1 394 210
Application smartphone	102 826				102 826
Autres droits		551 080	106 843		657 923
Logiciels	27 161				27 161
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>269 579</b>	<b>14 758</b>	<b>1</b>	<b>14 238</b>	<b>270 100</b>
Agencement	85 319				85 319
Matériel de bureau	170 022	14 758	1		184 781
Matériel de transport	14 238			14 238	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>10 245</b>		<b>0</b>	<b>270</b>	<b>9 975</b>
Dépôts et cautionnements	10 245			270	9 975
<b>Actif immobilisé</b>	<b>31 418 599</b>		<b>2 719 900</b>	<b>2 639 825</b>	<b>32 064 512</b>

Amortissements	Amortissements au 01/01/2023	Fusion	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2023
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>25 774 462</b>		<b>2 243 516</b>	<b>0</b>	<b>28 017 978</b>
Films	25 491 435		2 104 151	0	27 595 586
Application smartphone	102 826				102 826
Autres droits	153 041		139 365		292 406
Logiciels	27 161			0	27 161
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>215 644</b>	<b>14 757</b>	<b>17 358</b>	<b>14 238</b>	<b>233 521</b>
Agencements	43 479		8 585		52 064
Matériel de bureau	157 926	14 757	8 773		181 456
Matériel de transport	14 238			14 238	0
<b>Total amortissements</b>	<b>25 990 106</b>		<b>2 260 874</b>	<b>14 238</b>	<b>28 251 499</b>

### 2.2. Dépréciations

Dépréciations	Dépréciations au 01/01/2023	Fusion	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2023
<b>Immobilisations</b>	<b>700 000</b>		<b>322 335</b>	<b>0</b>	<b>1 022 335</b>
Films terminés	700 000		300 000	0	1 000 000
Films en cours	0		22 335		22 335
<b>Total dépréciations</b>	<b>700 000</b>		<b>322 335</b>	<b>0</b>	<b>1 022 335</b>

### 2.3. État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

## 2.4. Éléments relevant des entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont les suivants :

Poste	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	116 733
Autres créances	173 886
Chiffre d'affaires	32 529

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

## 2.5. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

## 2.6. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

## 2.7. Capitaux propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme le présente le tableau ci-dessous.

	au 01/01/2023	Affectation	2023	au 31/12/2023
<b>Capital</b>	<b>2 029 729</b>		<b>1 730 569</b>	<b>3 760 298</b>
Prime d'émission			469 431	469 431
Prime de fusion			147 934	147 934
Prime de conversion	1 570 271			1 570 271
Réserve légale	110 000			110 000
Autres Réserves	0			0
Report à nouveau	-1 998 523	-267 718		-2 266 241
Résultat de l'exercice	-267 718	267 718	-1 496 374	-1 496 374
<b>Situation nette</b>	<b>1 443 759</b>	<b>0</b>	<b>851 560</b>	<b>2 295 318</b>
Dividendes		0		

Le 21 août 2023, il a été décidé la réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 469 431 € pour le ramener de 2 029 729 € à 1 560 298 € d'une valeur nominale de 0,008 euros chacune par la création d'une prime d'émission.

Le 30 novembre 2023, il a été décidé de la fusion absorption de la société MONDOTV Suisse, société de droit suisse au capital de 100 000 CHF, ayant son siège social à Crocicchio Cortogna 6, 6900 Lugano, Suisse avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les éléments d'actif et de passif transmis ont été évalués à la valeur nette comptable pour un montant de 2 450 071 € entraînant une augmentation de capital de 275 000 000 d'actions soit 2 200 000 € et la création d'une prime de fusion de 250 071 €.

Le capital est désormais divisé en 470 037 250 actions de 0,008 euros chacune.

## 2.8. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Découvert bancaire	1 873 831	1 873 831		
Emprunts et dettes financières	1 362 851	1 240 976	121 875	
Dettes financières de coproductions	0	0		
Dettes fournisseurs	913 957	913 957		
Dettes fiscales et sociales	175 261	175 261		
Dettes à l'égard des actionnaires	329 756	329 756		
Autres dettes	2 072	2 072		
<b>Total</b>	<b>4 657 728</b>	<b>4 535 853</b>	<b>121 875</b>	

## 2.9. Ventilation du chiffre d'affaires

La société a une activité de production audiovisuelle de films d'animation

Pour cet exercice la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 538 224 €.

## 2.10. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice

Néant.

## 3. Informations complémentaires

### 3.1. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilité de certains produits dans le résultat fiscal (différences temporaires),
- des impôts à payer sur des éléments de capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de ses déficits fiscaux la société dispose d'une économie d'impôt latente de 1 624 763 € au taux de 25%.

### 3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

### 3.3. Effectif

L'effectif moyen au 31 décembre 2023 est de 4 salariés.

### 3.4. Engagements de complément de retraite

Compte tenu de l'effectif de 4 permanents, l'engagement de retraite est jugé non significatif.

### 3.5. Honoraire du commissaire aux comptes

Les honoraires au titre de la mission de contrôle légal s'élèvent à 23 000 € et au titre des services autres que la certification des comptes à 0 €.

### **3.6. Engagements hors bilan reçus**

La société détient un droit à recettes sur la série Gawayn dont elle est coproducteur.

Le Fonds de soutien disponible auprès du CNC au 31 décembre 2023 est de 1 874 919 €.

### **3.7. Engagements hors bilan consentis**

Néant.

### **3.8. Consolidation**

La société est consolidée dans le groupe Mondo TV S.P.A.

### **3.9. Événement post-clôture**

Néant.

### **3.10. Événement significatif de l'exercice**

Le 21 août 2023, il a été décidé la réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 469 431 € pour le ramener de 2 029 729 € à 1 560 298 € d'une valeur nominale de 0,008 euros chacune par la création d'une prime d'émission.

Le 30 novembre 2023, il a été décidé de la fusion absorption de la société MONDOTV Suisse, société de droit suisse au capital de 100 000 CHF, ayant son siège social à Crocicchio Cortogna 6, 6900 Lugano, Suisse avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les éléments d'actif et de passif transmis ont été évalués à la valeur nette comptable pour un montant de 2 450 071 € entraînant une augmentation de capital de 275 000 000 d'actions soit 2 200 000 € et la création d'une prime de fusion de 250 071 €.

Le capital est désormais divisé en 470 037 250 actions de 0,008 euros chacune.